

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDE EN BRIE, le vingt-trois février deux mille quinze à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

**Présents** : M. Éric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, M. Éric MULLER, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Francis GARRET, Mme Muriel MAZUR, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Mathieu COOREVITS.

### **Ordre du Jour :**

#### **1 Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2015,**

#### **M. le Maire invite le Conseil à rajouter à l'ordre du jour :**

- 2 Une délibération pour signature de l'engagement des travaux de finitions des Halles,**
- 3 Une délibération pour transfert des compétences d'urbanisme et de police du maire au Président de la communauté de communes,**
- 4 Une délibération pour régularisation avec l'ASP (ex CNASEA),**
- 5 Mise en conformité des réseaux électriques,**
- 6 Décision à prendre concernant le terrain de la Gravière mis en vente par M. et Mme MORET,**
- 7 Une délibération pour autorisation de paiement de factures émises par l'A.I.C.C.B. et le Cabinet CHOLLET,**
- 8 Une délibération sur des charges Supplétives de la Communauté des Communes de Condé en Brie,**
- 9 Une délibération pour la tarification des « Salle Communale » et « Salle des mariages »,**
- 10 Une délibération pour la tarification des droits de place des marchands forains,**
- 11 Désignation d'un régisseur,**
- 12 Terrain HIMMESOETE / Source de Condé,**
- 13 Informations diverses,**
- 14 Questions diverses.**

#### **1- Approbation du compte-rendu du 12 janvier 2015 :**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **2- Délibération pour signature de l'engagement des travaux de finitions des Halles :**

Monsieur Le Maire explique que la finition des travaux effectuée par l'entreprise Bâtiment Associé pour les Halles nécessite une signature qui engagera le paiement d'un montant de 18 889,60€ HT ainsi qu'un avenant de 193,17€ HT.

Après les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer tous les documents qui concernent les travaux de finition des Halles.

### **3- Délibération pour transfert des compétences d'urbanisme et de police du maire au Président de la Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire explique que la DDT **Direction Départementale des territoires de l'Aisne** n'instruira plus les dossiers d'urbanisme, que la compétence peut être transmise à la Communauté des Communes mais par ce fait le pouvoir de police du Maire serait automatiquement transféré au Président de la Communauté des Communes. Le Maire souhaitant garder son pouvoir de police et le Président ne souhaitant pas recevoir ce pouvoir, le Maire demande au Conseil de voter le non transfert de cette compétence (urbanisme et pouvoir de police).

Après ces explications, le Conseil renonce à l'unanimité au transfert de ces 2 compétences à la Communauté des communes.

### **4- Délibération pour régularisation avec l'ASP (ex CNASEA) :**

Monsieur le Maire explique que suite aux ordres de reversement en janvier et mai 2009 du CNASEA (ASP), un arrêté a été rédigé le 19/01/2015 pour l'ouverture de crédits budgétaires ouverts à la dépense pour un montant de 1600.00€ au chapitre 67 article 6718 et par prélèvement correspondant sur les crédits du chapitre de dépenses imprévues 022 de la section de fonctionnement afin de pouvoir régler en totalité la somme de 4019.85€ se décomposant comme suit :

3260.77€ retraçant la compensation effectuée et de 759.08€ représentant le solde à régler.

Après ces explications, le Conseil Municipal valide cet arrêté.

### **5- Mise en conformité des réseaux électriques :**

- a) Suite à un signalement par un locataire du Bâtiment des Ailes, d'une odeur suspecte dans l'entrée, EDF a été dépêchée et une mise en conformité s'impose car l'installation est vétuste – Une expertise par EDF sera menée. Dossier suivi par Daniel ANTOINE.

A noter que l'amenée d'énergie jusqu'au tableau d'abonné est à la charge d'EDF, au-delà du tableau, la remise en conformité est à la charge du propriétaire, c'est-à-dire la Mairie.

- b) 10 grande rue – problème de matériel électrique

M. Le Maire nous informe que le délai des finitions des travaux 10 grande rue est allongé pour cause de faits inattendus. Une réunion a eu lieu avec EDF, Entreprise PLE, M. GENDRE, M. MULLER, Mme BENOIST afin de coordonner la fin de ces travaux (espoir de location pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015).

### **6- Décision à prendre concernant le terrain de la Gravière mis en vente par M. et Mme MORET :**

Monsieur MORET est revenu aux nouvelles pour connaître la décision de la Mairie sur le rachat de son terrain ; une décision définitive s'impose.

La parcelle en question se situe à proximité du parc et du toboggan.

Après en avoir débattu, le Conseil tient à remercier M. et Mme MORET de s'être adressés en priorité à la Mairie. Cependant, compte tenu de l'état des finances de la Commune, cette proposition a été rejetée par 12 voix contre et 2 voix pour.

## **7- Délibération pour autorisation de paiement de factures émises par l'A.I.C.C.B. et le Cabinet CHOLLET :**

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le paiement sur le budget 2015 des factures citées ci-dessous :

- **Pour A.I.C.C.B (2013/2013)**

Pour une facture de 806.25€ - travaux de jardinage – 8/2013

- **Cabinet CHOLLET**

Pour une facture d'un montant de 1889.68€ du 19/03/2013 et qui concerne une mission pour estimation des coûts d'aménagement et préparation des éléments pour mise en place de PVR en zone AU et AUs du PLU.

## **8- Délibération sur des charges Supplétives de la Communauté des Communes de Condé en Brie :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recouvrer des sommes de l'A.L.S.H et du RAM qui sont des services de la 4CB. Par conséquent, une autorisation de paiement est nécessaire.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter le remboursement des charges supplétives, à la Communauté des Communes, d'un montant de 299.85€ pour l'A.L.S.H et de 112.80 € pour le RAM, restant dû.

## **9- Délibération pour la tarification des « Salle Communale » et « Salle des mariages » :**

Monsieur le Maire explique que les salles des Mariages et Communale sont très sollicitées sur différents temps d'occupation allant de 2 heures à ½ journée ou au week-end. Il est donc préférable que les tarifs soient appliqués selon la demande.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

### **La salle Communale :**

#### **Personnes extérieures de Condé :**

<u>Location le Week-end:</u> 300.00€
<u>Location une journée:</u> 150.00€
<u>Location ½ journée :</u> 75.00€

#### **Habitants de Condé en Brie**

<u>Location le Week-end:</u> 200.00€
<u>Location une journée:</u> 100.00€
<u>Location ½ journée :</u> 50.00€

+ Vaisselle : 20.00€

+ Montant de la caution sera de 300.00€ pour les gens extérieurs et de 200.00€ pour les Condéens

+ Acompte de 25% du montant de la location à la réservation.

### **Salle des Mariages :**

Jusqu'à 2 h : 15.00€

½ journée : 30.00€

La journée : 50.00€

Gratuité pour les habitants et associations de Condé

## **10- Délibération pour la tarification des droits de place des marchands forains :**

Monsieur le Maire explique que pour l'occupation des espaces publics par les marchands forains. Il est souhaitable qu'une tarification soit appliquée.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs pour l'encaissement des droits de place des marchands forains (qui pourront être révisés annuellement si nécessaire) comme suit :

- 1.50€ du mètre linéaire sans branchement électrique
- 3.00€ du mètre linéaire avec branchement électrique

## **11- Désignation d'un régisseur :**

En raison du congé de maladie de l'actuel Régisseur titulaire, des droits de place, Monsieur CRAPART, M. le Maire explique qu'il faut désigner un nouveau titulaire.

M. Francis GARRET se portant volontaire, le Conseil accepte à l'unanimité sa désignation de titulaire à cette régie.

## **12- Terrain HIMMESOETE / Source de Condé :**

M. HIMMESOETE a mandaté un huissier qui a établi un constat et l'a adressé à la Mairie. M. le Maire lit au Conseil le contenu de ce constat.

Rappel : La Commune est propriétaire du chemin menant à la Source et du terrain où l'eau de la Source est canalisée.

Le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt de conserver ce terrain. Le souhait de M. le Maire et des Conseillers est de connaître l'usage que voudrait faire M. HIMMESOETE de ce terrain.

La question lui sera posée.

## **13- Informations diverses :**

Elections départementales des 22 et 29 Mars .Il a été établi un tableau des permanences assurées par le Conseil et pour le complément il sera fait appel à la bonne volonté des Condéens.

## **14- Questions diverses :**

- Il a été constaté des dépôts sauvages de sacs jaunes sous les Halles. Une note sera rédigée dans le prochain bulletin municipal rappelant les dates ainsi que les horaires à partir desquels les Condéens pourront déposer leurs sacs jaunes (tous les 15 jours) sous les halles.

**La séance a été levée à 22h55.**

Le prochain Conseil est prévu le lundi 23 mars à 19h00.